

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2019-03
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 JUIL. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du
Conseil Municipal n°2016-44 du 24 février 2016, n°2017-83 du 10 avril 2017 et
2018-117 du 22 mai 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement
annexés à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les
conditions définies pour l'obtention de la subvention,

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux
prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la
subvention selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur le budget « investissement 2019 » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

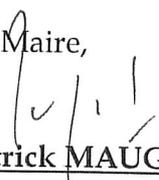
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
12 JUIL. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
11 JUIL. 2019
Par publication le :
15 JUIL. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
P/o

Hervé ANTOINE



Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades»

<i>propriétaire</i>	<i>Traitement forfait</i>	<i>cadastre</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>subvention Ville (€)</i>			<i>Date agrément</i>	
					<i>taux</i>	<i>Subvention</i>	<i>Plafond</i>		<i>Montant à payer</i>
M. et Mme BERTRAND Denis et Delphine	complet 120 € / m ²	AD 512	8 rue du Nord	12 417.39 Façade : 4 158.00 Menuiseries : 8 259.39	25 %	1 408.39	2 500.00	1 408.39	16/09/2016
M. Lucien ANSMANT	complet 120 € / m ²	AL 116	10 rue Dejean	4 152.36	25 %	918.60	2 500.00	918.60	06/12/2018

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²